

Délibération relative à

**Validation du principe de constitution d'un groupement solidaire
pour l'appel d'offres Pôle Emploi pour la Région ALPC**

En janvier dernier, la Direction Régionale Pôle Emploi Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes a lancé un appel d'offres concernant les marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'une de ces prestations, intitulée « ACTIV'CREA » concerne la thématique de la création/reprise d'entreprise.

La prestation « ACTIV'CREA » a pour objectif de favoriser l'émergence d'une idée, voire d'un projet de création ou de reprise d'activité/d'entreprise. Il s'agira pour le demandeur d'emploi bénéficiaire :

- d'explorer la création/reprise d'activité comme solution de retour à l'emploi;
- et d'identifier, lorsque cela s'avère opportun, une/des idées de création/reprise d'entreprise en vérifiant la faisabilité à court ou moyen terme en fonction de la nature du projet de création ou de reprise d'entreprise.

La prestation s'adresse à des demandeurs d'emploi en catégorie A et B qui ont besoin de progresser dans la construction ou l'élaboration de leur projet professionnel et qui acceptent d'être accompagnés à l'exploration de la création ou de la reprise d'entreprise comme solution de retour à l'emploi.

Ce marché est ouvert pour une durée de 2 ans. L'un des lots (n°4) concerne les départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, avec un potentiel de 900 bénéficiaires de la prestation « ACTIV'CREA » par an.

Afin de répondre au mieux aux critères de sélection demandés par le dit marché, les Chambres de Commerce et d'Industrie des départements concernés (CCI La Rochelle, CCI Rochefort et Saintonge et CCI de Niort), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA 17 et 79) et l'association Boutique de Gestion Poitou-Charentes (BGE) ont travaillé à l'élaboration d'une réponse commune conçue dans le cadre d'un groupement solidaire au sein duquel la BGE serait mandataire.

Le dossier de candidature a été déposé le 26 février 2016.

L'assemblée générale est appelée à :

Valider, pour le cas où la candidature commune serait retenue, **le principe de la constitution d'un groupement solidaire** regroupant la CCI de La Rochelle, la CCI de Rochefort Saintonge, la CCI de Niort ainsi que les deux Chambres de Métiers des départements du 17 et du 79 et la Boutique de Gestion Poitou-Charentes et au sein duquel la BGE serait mandataire

Donner pouvoir au Président pour réaliser tous les actes nécessaires

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 17 mars 2016, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	26
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	15
Nombre de votants	15
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Gérard FILDICHE

Secrétaire Adjoint

Jean-Claude DELAUNE

Président